



LE JOURNAL DE THURY

Bulletin communal de Thury en Valois



Joyeuses Fêtes de Noël
Bonne Année 2025

N°09 : Décembre 2024

LE MOT DU MAIRE



Chers Thurysiennes et Thurysiens,

L'année 2024 se termine avec les évènements sportifs, politiques et conflits mondiaux qui sont survenus durant cette année. Certains ne sont pas terminés et continueront, malheureusement, en 2025.

Avec les communes de Cuvergnon et de La Villeneuve sous Thury, c'est avec plaisir que nous réservons à nouveau la **PATINOIRE** de Crépy en Valois le **LUNDI 30 DÉCEMBRE de 20 H à 22 H**.

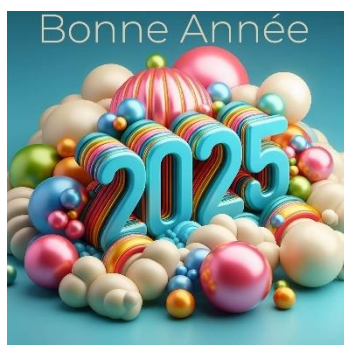
A cette occasion, les 3 communes associées offrent aux jeunes la location des patins et un agréable moment à partager. Leurs parents et autres adultes sont les bienvenus avec un chalet chauffé mis à leur disposition où et ils pourront trouver sur place de quoi manger un repas complet (sandwich, dessert et boisson).

En partenariat avec l'association « Bodyformes », le Conseil Municipal a mis en place des cours de remise en forme, le mardi soir de 20 H à 21 H à la salle des fêtes. Nous n'avons eu que des bons retours de la première séance, merci à tous les participants.

Comme à chaque fois, je profite de ces lignes pour adresser un grand merci aux élèves qui participent aux cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre, ainsi qu'aux décorateurs de notre village qui innovent chaque année. C'est une joie de découvrir à chaque festivité leur décoration !

La Municipalité a décidé de prendre en charge l'organisation de la Fête du Village avec la brocante en 2025. Retenez la date du Dimanche 25 mai 2025, nous vous attendons nombreux.

Le conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2025.



Jérôme MARGOTTET
Maire de Thury en Valois

DE NOUS A VOUS

LES PERMANENCES

Les permanences du secrétariat de la mairie se font les :

MARDI ET VENDREDI DE 17 H 00 à 19 H 00

Ces permanences sont là pour vous procurer des actes d'état civil, des dossiers de travaux, les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, pour la location de la salle des fêtes et divers renseignements...

En contactant la secrétaire, vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les Adjointes.

Les permanences de la mairie ne seront pas assurées :

Mardi 24 décembre 2024

Mardi 31 décembre 2024

Vendredi 03 janvier 2025

Attention, exceptionnellement, la permanence du
Vendredi 27 décembre 2024
sera ouverte de 16 H 30 à 18 H 00

En cas d'urgence, vous trouverez toujours un membre de la municipalité disponible pour vous recevoir :

Jérôme MARGOTTET, Maire : 06.63.85.80.56

Thérèse LE GOUËDEC, Adjointe : 06.42.40.15.31

Jocelyne GOULAS, Adjointe : 06.31.57.78.48



AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du LUNDI au VENDREDI
(sauf le mercredi)

de 9 H 00 à 11 H 30

Les
MARDI et VENDREDI
de 16 H 30 à 19 H 00

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- Envoyer - retirer vos lettres recommandées, colis, lettres suivies...
- Acheter des emballages pour vos colis
- Acheter des timbres, des enveloppes « prêt à poster », de réexpédition...
- Retrait ou versement, si vous avez un compte à la Poste
- Possibilité de commander des collections de timbres ou de pièces

L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée du **Lundi 30 décembre 2024 au Vendredi 03 janvier 2025**. Vos colis et lettres en instance seront déposés à La Poste de Mareuil sur Ourcq. **RÉOUVERTURE LE LUNDI 06 JANVIER 2025 À 9 H.**



SALLE DES FETES

Nous vous indiquons les tarifs de location de la Salle :

- ❖ Habitants de la commune :
 - 250 €
- ❖ Extérieurs à la commune :
 - 350 €



Location de la vaisselle : 70 centimes d'€uros par personne

Pour louer la Salle des Fêtes, il faut venir en mairie muni de votre pièce d'identité afin d'établir le contrat de location. Un nouveau moyen de paiement a été mis en place avec la trésorerie : PayFip, ce qui permet de payer directement en ligne. Si vous souhaitez effectuer le paiement en chèque ou espèce, vous pourrez le faire auprès de la trésorerie de Crépy en Valois.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PASSEPORT - CARTE GRISE

PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPGN), les procédures relatives aux cartes nationales d'identité, passeport, permis de conduire et aux certificats d'immatriculation sont désormais accessibles en ligne sur le site officiel sécurisé : <https://ants.gouv.fr>

La Mairie peut servir d'intermédiaire pour vos démarches en ligne, si vous le souhaitez.



www.ants.gouv.fr

RÈGLES DE BON VOISINAGE

HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

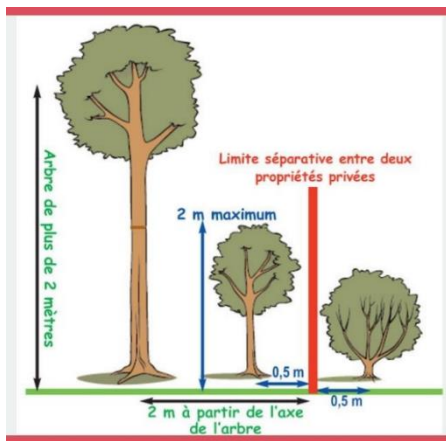
Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- De 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi
- De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 le samedi
- De **10 H 00 à 12 H 00 le dimanche et jours fériés**



Ces horaires permettent à certains de travailler et à d'autres de profiter de la tranquillité de leur jardin, **merci de bien les respecter.**

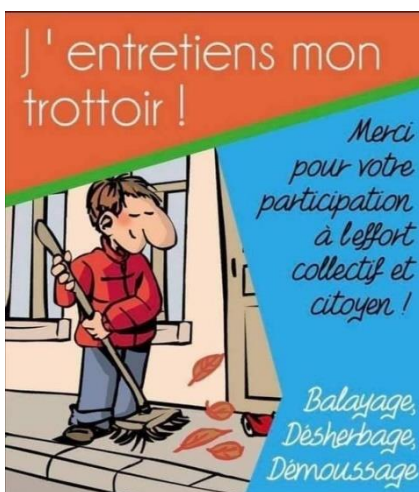
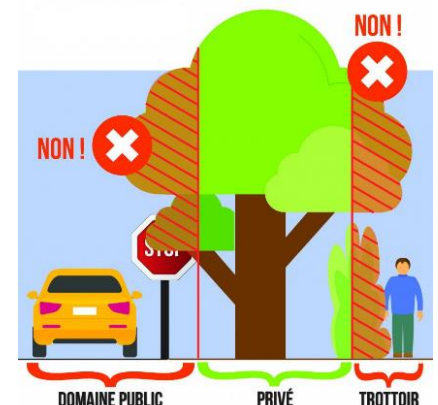
En journée, certains bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou encore qu'ils durent dans le temps.



HAIES – TROTTOIRS – CANIVEAUX

Il appartient à chaque résident de la commune (qu'il soit propriétaire ou locataire) de contenir tout débordement d'arbres ou d'arbustes sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres.

Merci à chaque habitant de la commune de participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

ABOIEMENTS DES CHIENS ET AUTRES DÉSAGRÈMENTS

Merci de ne pas laisser vos chiens aboyer tout au long de la journée, c'est une nuisance sonore pour votre voisinage.

Les propriétaires de chien doivent également veiller à ramasser les "cadeaux" que peuvent laisser leur compagnon à 4 pattes sur les trottoirs, les espaces verts de la commune ou devant les portes des maisons.



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés



STATIONNEMENT GÉNANT



De trop nombreux véhicules sont stationnés sur la totalité des trottoirs de la commune obligeant les piétons à marcher sur la route, ce qui entraîne un problème de sécurité tant pour les enfants que pour les adultes.

Il est rappelé que le trottoir doit être suffisamment libre pour permettre le passage des piétons avec poussettes.

Rappel : Les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants en voiture doivent respecter la tranquillité des riverains et ne pas stationner, même quelques minutes, devant leur sortie de propriété.



BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant s'élever jusqu'à 750 € peut être imposée.

Information utile : De plus, le voisinage peut porter plainte pour nuisances olfactives, ce qui peut engendrer une amende supplémentaire (450 €)

Nous recevons en mairie de nombreuses plaintes d'administrés en raison du non-respect des horaires de bricolage, surtout le dimanche et les jours fériés.

Nous répétons systématiquement à chaque parution de notre journal ces horaires, pourtant certains administrés semblent ne pas tenir compte de ses horaires, notamment les week-ends et se croient tout permis.

Nous tenons à vous préciser que si les nuisances persistent, bien qu'à contre-cœur, nous serons amenés à prendre des sanctions, afin de pouvoir retrouver notre calme d'avant toutes ces nombreuses incivilités.

De même, nous tenons à rappeler qu'il est strictement interdit de faire du feu dans le village, de jour comme de nuit. Nous avons dû intervenir plusieurs fois cette année, ce n'est plus acceptable. Les services compétents seront avertis de ces infractions afin de procéder à des procès-verbal de constatations, avec les amendes qui en résulteront.

Je compte sur votre coopération à tous,



Jérôme MARGOTTET
Maire

RECENSEMENT MILITAIRE



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

Pour rappel, depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à partir de leurs 16 ans.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que

pour un recensement classique.

Vous devez vous présenter en mairie muni du livret de famille, de votre pièce d'identité et d'une facture de moins de 3 mois. Une attestation de recensement vous sera remise (il n'est pas délivré de duplicata ; en cas de perte, il faudra demander un justificatif de recensement au Centre du Service National dont vous dépendez.)

Le recensement permet de convoquer les jeunes pour que soit effectuée la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. **Le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales à leurs 18 ans.**

Attention : en cas d'absence de recensement et de participation à la JDC, il vous sera impossible de pouvoir passer des concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans !

Merci de vous présenter en mairie les mardis et vendredis de 17 H 00 à 19 H 00 pour vous faire recenser.



PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent se présenter pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Pièces à fournir par les demandeurs pour une demande de PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02 disponible en mairie) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)

RECRUTEMENT A LA MAIRIE

Le contrat de l'agent des services techniques actuel prend fin au 31 janvier 2025.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez déposer votre candidature en mairie de Thury en Valois.

Un CDD de 35 h / semaine vous sera proposé dans un 1^{er} temps, pour devenir un CDI si le poste convient.

**Si travailler dehors par tout temps ne vous effraie pas,
si vous répondez présent(e) en cas d'urgence
(neige, arbres tombés etc.),
que vous êtes bricoleur(euse) et polyvalent(e) :
cet emploi est fait pour vous !**



Merci de transmettre en mairie de Thury en Valois votre lettre de motivation et votre CV, nous vous contacterons pour vous proposer un entretien individuel.

PASS PERMIS CITOYEN

N'oubliez pas que la mairie est toujours disposée à accueillir des nouvelles candidatures pour effectuer les 70 heures de bénévolat pour la commune ou nos associations. Pour rappel, en 3 ans, 10 jeunes de notre village en ont bénéficié ou en bénéficient actuellement.

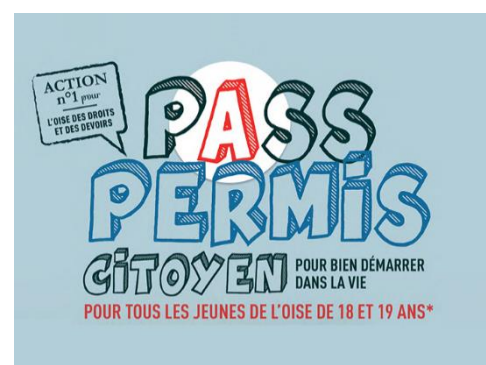
Un grand Merci à tous ces jeunes pour leurs heures de bénévolat au profit de la commune, ils nous apportent une aide précieuse.

QU'EST-CE QUE LE PASS PERMIS CITOYEN ?

Une aide forfaitaire de 600 € octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une **action citoyenne de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Voici un rappel des conditions pour pouvoir en bénéficier :

- Être âgés de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt de la candidature
- Être domiciliés dans l'Oise (hors résidences scolaires et universitaires)
- Être Inscrits ou non dans une auto-école, titulaires ou non du code
- Passant leur permis de conduire (Permis B) pour la 1^{ère} fois (de manière anticipée ou non)



DIVERSES INFORMATIONS COMMUNALES

PARKING SALLE DES FÊTES

Malgré nos différents rappels et le stationnement accordé gratuitement tous les jours de la semaine, le parking de la salle des fêtes n'est pas toujours laissé à disposition des personnes qui louent la salle les week-ends.

Des papiers informant de la location sont mis sur les parebrises des voitures en stationnement pour les prévenir de la location, mais nous les retrouvons bien souvent jetés au sol...

Sans compter que la Nature n'est pas une poubelle, nous vous informons que le Conseil Municipal a pris une délibération pour sanctionner les véhicules garés sur le parking les week-ends de location si trop d'abus sont constatés, à savoir 15 € à partir du vendredi de location à 18 H 00 jusqu'au dimanche de location à 18 H 00.

TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA COMMUNE EN 2024

- Transformation du salon de toilette en studio, loué depuis juillet dernier.
- Evacuation des meubles, vêtements et autres objets de la maison acquise rue de Crépy.
- Classes de l'école repeintes durant la période estivale
- Abattage de la peupleraie à Collinances avec replantation
- Installation de la citerne de Défense Incendie à Collinances

DÉPENSES 2024 :

- Installation de la citerne incendie à Collinances : 25 932 € TTC, subventionnés sur le HT à 50% par l'Etat et 30% par le Conseil Départemental de l'Oise
- Acquisition d'un broyeur de végétaux et d'une nouvelle tondeuse pour 3 630 € TTC
- Travaux d'entretien de la voirie communale : 8 500 € TTC
- Transformation du salon de toilette en studio pour un total de 7 100 € TTC

PRÉVISION PROGRAMME TRAVAUX 2025 :

- Installation d'une 2^{ème} citerne incendie à Thury vers l'entrée du village côté La Villeneuve sous Thury
- Élagage des arbres Avenue du Château et sur la place du village courant janvier
- Création de 2 logements dans la maison située rue de Crépy, si les subventions sont accordées
- Pose d'une nouvelle clôture à la Station d'Épuration
- Réparation de fissures importantes côté cuisine à la Salle des Fêtes

Jérôme MARGOTTET
Maire



NOUVELLES À PARTAGER

CARREFOUR RUE DE CRÉPY ET RUE DE L'ÉGLISE :

Avec l'aide de bénévoles, des barrières ont été installées pour sécuriser le carrefour. Hélas, une barrière n'a pas résisté au passage d'un engin. Je vous rassure, elle a déjà été remplacée.



CROISEMENT GRANDE RUE ET RUE JEAN DE LA FONTAINE :



Nous continuons à embellir et fleurir cet espace communal pour le plus grand plaisir de la majorité des riverains. Je tiens à remercier très chaleureusement les généreux donateurs de fleurs, arbres, pavés et autres objets pour nous aider à l'ornementer.

La porte d'accès a été changée.



ENTRÉE DU VILLAGE :

La barrière pour sécuriser les abords de la mare à l'entrée de notre village avait besoin de réparation, ce qui a été fait grâce à l'aide de deux bénévoles, sans frais pour la commune.

ÉGLISE :

Malgré nos nombreuses relances pour avoir enfin un chiffrage des travaux à entreprendre pour que notre église retrouve une seconde jeunesse, nous sommes toujours en attente des devis... L'étude des aides

financières et diverses subventions est toujours en cours mais sans pouvoir être finalisée faute du chiffrage !



Ce qui ne nous empêche pas de continuer heureusement ! Deux objets ont été recensés pour la préservation du patrimoine religieux et nous avons eu la chance d'être retenus pour la remise en état d'un tableau pris en charge gracieusement par l'association « Urgences Patrimoine ». Tableau que nous nommerons « la vision de Saint Hubert ».

Une restauratrice bénévole se chargeant de sa restauration, il sera absent de l'église durant de longs mois, petit sacrifice en regard de cette très belle opportunité.

Un grand merci à Mme Marie-Bénédicte DUMARTEAU, conservateur du patrimoine historique de l'Oise au Conseil Départemental, à Mme Alexandra SOB CZAK-ROMANSKI, présidente fondatrice d'Urgences Patrimoine, et à Mme Camille DE KERME L, restauratrice, pour avoir choisi notre tableau.



DÉCORATION HALLOWEEN :

Nous avons installé un superbe buffet sur la pelouse de la Mairie, surveillé par un nouvel agent municipal.

La place du village a été également décorée mais c'était dommage de devoir regarder où mettre les pieds, car beaucoup de villageois oublient les cadeaux laissés par leur compagnon à quatre pattes !





RAMONAGE :

La liste des inscrits continue de s'allonger, ce qui permet à l'artisan de grouper ses visites et de ce fait, de ne pas augmenter les tarifs.

14JUILLET :

Petit couac au niveau de l'éclairage public durant le défilé et la prestation de la fanfare, malgré notre demande faite auprès du SEZEO, syndicat d'électricité en charge de cette compétence, qui n'a finalement pas été respectée le jour venu ! Mis à part cela, ce fût une très belle journée avec une belle participation du village.

Merci à tous les participants, aux bénévoles et aux généreux donateurs.



PRÉPARATION NOËL :

L'équipe de décorateurs a continué à préparer de nouvelles décorations. Nous espérons qu'elles vous plairont.

Bonnes fêtes de fin d'année, profitez de tous les moments. Belle Année 2025,



Thérèse LE GOUËDEC
Adjointe au Maire

ANNEXE DU CENTRE DE SANTÉ

Quelques nouvelles concernant le Centre de Santé et son annexe à Betz
Rencontre débat du 27/11/24 à Crépy en Valois

Présents à la tribune : M. Didier DOUCET - président de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV), des membres du Comité des usagers et usagères du CDSV au Conseil d'administration, près de 130 participants

Modification des statuts de la CCPV : Elle élargit ses compétences en matière d'actions sociales d'intérêt communautaire à des domaines de la santé. Ainsi, il est prévu d'accompagner à l'investissement les structures coordonnées de soins publiques, associatives ou privées. Le Centre de santé entre dans cette catégorie et pourra donc bénéficier d'éventuelles subventions. C'est une avancée importante par rapport aux possibilités antérieures de la CCPV et à ce que font le département de l'Oise et la Région des Hauts de France qui n'acceptent de financer que les projets portés par une collectivité territoriale.

En 2018, l'ancienne maison médicale ne comptait plus que 5 médecins. En effet, les praticiens partis à la retraite n'étaient pas remplacés. Grâce aux efforts des docteurs DAHAN et TRAN et de M. Jean-Pierre MOUNEY, le Centre de santé a ouvert ses portes début septembre 2021 et il a recruté de nouveaux et jeunes médecins. Il compte actuellement sept médecins titulaires, un interne en dernière année et un médecin assistant. Sur le site de la maison médicale, s'ajoutent deux médecins libéraux encore en exercice. Des discussions sont en cours pour accueillir deux nouveaux médecins en janvier 2025. En ce qui concerne l'antenne de Betz, ouverte cette année, après des débuts difficiles dû à un manque de médecins, la situation va s'améliorer en décembre.

Comment prendre en charge les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ? Le Centre De Santé du Valois (CDSV) n'a pas suffisamment de médecins pour effectuer des visites à domicile. C'est pour cette raison que la CCPV prévoit de mettre en place un véhicule de consultation. Le CDSV pourrait confier cette tâche à une infirmière en pratique avancée s'il parvenait à en recruter une.

Il y a un seul numéro pour prendre rendez-vous à Crépy comme à Betz : 03.44.87.11.33 Le standard peut gérer 16 canaux d'appels en simultané. Il indique le positionnement en liste d'attente.

Il reçoit 130 à 190 appels par jour, 78% aboutissent. Il y a en moyenne 20 minutes d'attente pour 2,5 minutes de conversation.

Nous continuerons à œuvrer pour une amélioration des services, plus de Médecins.

Thérèse LE GOUËDEC
Adjointe au Maire



BILAN ANNUEL DES TRAVAUX COMMUNAUX

TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION :

Notre station d'épuration nous pose encore quelques soucis malgré tout ce qui a déjà été entrepris.

En plus d'une surveillance journalière, nous avons une convention de maintenance avec la SAUR, c'est à dire qu'un agent effectue une vérification hebdomadaire ainsi que des analyses. Celui-ci nous a indiqué qu'il était urgent de changer deux pièces importantes au bon fonctionnement de la station :

- La 1^{ère} se trouve entre le bassin d'aération et le clarificateur
- La 2^{ème} est l'hélice du bassin d'aération

Toutes deux présentent des signes d'usures importantes. La lame déversante du bassin d'aération sera remplacée début janvier pour un coût de 3 488 € TTC.

Quant à l'hélice, les travaux étant plus conséquents financièrement, une subvention est en attente (12 104 € TTC).

Une fois de plus, je tiens à souligner qu'il est impératif de ne pas jeter n'importe quoi dans vos toilettes et surtout pas de lingettes.

Voici une photo du panier de dégrillage en 4 jours seulement :

Nous sommes tous concernés par le bon fonctionnement de notre station, moins de lingettes ou autres déchets dit moins de risque de panne et moins d'électricité consommée donc moins de frais mais aussi une meilleure protection pour notre environnement.



INSTALLATION DÉFENSE INCENDIE COLLINANCES :

Je suis très contente de la défense incendie sur Collinances qui est bien installée et parfaitement fonctionnelle, mais avec l'espoir bien sûr de ne jamais avoir à l'utiliser !

Nous continuons les démarches liées à celle de Thury, nos requêtes auprès des propriétaires des parcelles demeurent sans réponse à ce jour. Le Conseil Municipal a délibéré pour une acquisition en Déclaration d'Utilité Publique, toute la procédure sera mise en place durant le 1^{er} semestre 2025.



L'ÉQUIPE BRICOLAGE :

Toujours très occupée, notre équipe a repeint les 2 classes et la salle du périscolaire cet été, ce qui a redonné un joli petit coup de frais.



La maison située rue de Crépy est enfin vide, après de nombreux allers et retours à la déchetterie. Plusieurs contacts avec des entrepreneurs ont été faits afin d'obtenir différents devis et de demander toutes les subventions possibles. Nous envisageons d'en faire deux logements.

Des caches moineaux ont été installés au niveau de la salle du périscolaire, dans la continuité de ceux de la classe. Un grand merci à Bernard et aux deux bénévoles pour leur travail.



L'abri derrière un des murs de la mairie – école, qui menaçait de tomber, a été démonté.

**Un grand merci à toute l'équipe et à nos deux bénévoles Philippe et Thierry
Et une très grande pensée pour Roger**

SALLE DES FÊTES :

Un devis a été fait par la société LOPEZ pour réparer deux « belles » fissures et pour le démontage du conduit de cheminée du bâtiment de l'ancien salon de toilette. Ces interventions sont prévues en janvier 2025 normalement.



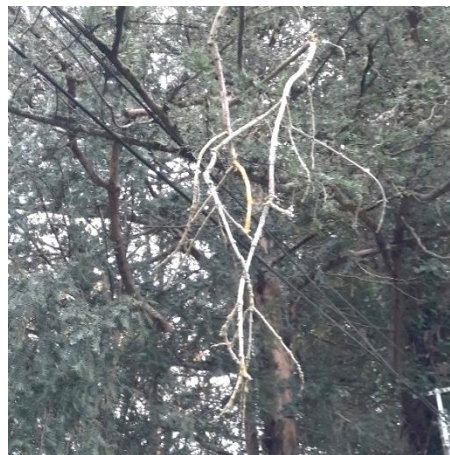
De plus, nous avons le projet d'installer une horloge pour programmer le chauffage de la salle et ceci, toujours dans un souci d'économie. Un devis a été demandé auprès de la SARL MARINO



RAPPEL ENTRETIEN DES PARCELLES DE BOIS :



Je vous rappelle que les propriétaires de bois doivent entretenir leurs parcelles de bois le long de la voirie communale, notamment à Collinances, rue de la Grivette. Il est impératif d'abattre les arbres qui touchent les fils et menacent de couper l'électricité ou le téléphone, avant que les dégâts soient irrémédiables voire pénalisables par rapport à des conflits entre riverains et propriétaires.



REGROUPEMENT FIOUL :

Le regroupement de fuel continue en 2025, si vous êtes intéressés ou que vous changez de numéro, merci de le signaler en mairie.

Certaines personnes semblent ne pas recevoir les SMS les informant de la prochaine livraison. Si vous êtes concernés, merci de m'en informer ou bien de le signaler en mairie.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous,



Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire



VOTRE C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Cette année encore, votre CCAS a distribué des bons d'alimentation à retirer au Carrefour Express à Mareuil sur Ourcq et nous continuerons à aider les personnes aux revenus modestes.

Concernant les bons de Pâques pour les plus de 65 ans, le CCAS remercie les bénéficiaires qui n'ont pas souhaité en profiter et qui sont venus en mairie pour nous faire part de leur volonté de conserver ces fonds pour aider éventuellement d'autres personnes au cours de l'année.

Pour rappel, les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont des établissements publics dont le rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social. Tous les administrés d'une commune peuvent accéder au CCAS. Ceux qui sont concernés par ses actions sont les populations fragiles : les jeunes et leur famille, les personnes socialement vulnérables, âgées ou en situation de handicap domiciliés dans la commune.

C'est principalement la commune qui finance les actions du CCAS. Les recettes du CCAS sont énumérées par le Décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

Sur le site de la CAF

Vous pouvez consulter la liste des aides concernées par ces augmentations dans le nouveau guide des prestations.

- La Prime d'activité
- Le Revenu de solidarité active (Rsa)
- L'Allocation aux adultes handicapés (Aah)
- Les allocations familiales
- Le complément familial
- La Prime à la naissance ou à l'adoption
- L'Allocation de base
- Le Complément de libre choix du mode de garde (Cmg)
- La Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)
- L'Allocation de rentrée scolaire (Ars)
- L'Allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant
- L'Allocation de soutien familial (Asf)
- L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh)

Vous pouvez aussi consulter sur : **Mesdroitssociaux.gouv.fr**

Comme habituellement, voici quelques adresses utiles pour vous aider dans vos démarches et pour ceux qui ne désirent pas demander de l'aide en mairie :



Service Assistantes Administratives d'Accueil
Service de l'Action Sociale Territoriale et de l'Insertion
Conseil départemental de l'Oise
M.D.S. de Crépy-en-Valois
14, Avenue Sadi Carnot
60800 CREPY-EN-VALOIS

☎ 03 44 10 44 30 (Standard)



ESPACE VALOIS MULTIEN

NOS COORDONNEES

1 rue de la Fraternité - 60620 BETZ
tél : 03.44.87.44.59
email : accueil@csevm.fr

franceservices@csevm.fr

Conciliateur de justice :

M. Gérard LARUELLE, auxiliaire de justice assermenté. Permanence gratuite ouverte le jeudi de 14h à 17h à la mairie de Nanteuil le Haudouin – sur rendez-vous au 03.44.88.38.06 ou au 06.10.29.12.62

Le recours au conciliateur de justice est un moyen simple, rapide et gratuit pour venir à bout de conflits en obtenant un accord amiable.



CLUB DÉTENTE ET AMITIÉ



Quel âge avez-vous ? Jeunes, moins jeunes ou plus âgés ?

Que diriez-vous de venir le 2^{ème} mercredi de chaque mois, à partir de 14 H 00 à la salle des fêtes, pour jouer aux cartes, domino, triomino, scrabble ou autres... ?

Avec les clubs de Betz et d'Acy en Multien, nous organisons des repas, des sorties etc.

Vous êtes les bienvenus
et nous serions heureux de vous accueillir parmi nous.

Attention : le bureau sera renouvelé le **MERCREDI 8 JANVIER 2025** lors de l'assemblée générale, suivie d'un goûter.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de Noël et Nouvel An.

Pour plus de renseignements, contacter la présidente du club :

Sylviane ANTRIGUE : 06 12 64 29 74



La présidente,
pour le Bureau

ETAT CIVIL

NOS PEINES

Mme Marguerite LAMARE veuve WYPIORCZYK le 26 janvier 2024 à Antilly (Oise)

Mme Jocelyne BIZOUARD épouse DENIZART le 05 avril 2024 à Reims (Marne)

M. Roger MARTIN le 13 mai 2024 à Thury en Valois (Oise)

M. Pascal LEFÈVRE le 12 août 2024 à Meaux (Seine et Marne)

M. Daniel GOSSET le 03 septembre 2024 à Thury en Valois (Oise)

Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles et amis



NOS JOIES

MARIAGE

M. Augustin PERROY et Mme Manon COURTY le 03 août 2024

M. Xavier LE MOLGAT et Mme Anne-Lise THOMIN le 14 septembre 2024

La municipalité adresse à nouveau ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés



NAISSANCE

Alba DAVID le 08 février 2024 à Soissons (Aisne)

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle concitoyenne
et
adressons nos plus chaleureuses félicitations à ses parents.



INFOS PRATIQUES

Mairie : 03.44.87.23.14

École : 03.44.87.45.63



SCM Centre Dentaire de Betz

03.44.87.33.06



Vos contacts pour l'eau et l'assainissement collectif :



PAR TÉLÉPHONE
au coût d'un appel local

POUR VOTRE DOSSIER :
03 60 56 40 01

EN CAS D'URGENCE :
03 60 56 40 09

EN POINT D'ACCUEIL

11 rue St Eloi CREPY EN VALOIS

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Point d'Accueil de La Croix-St-Ouen

104, rue Nationale
60610 LA CROIX-ST-OUEN



Horaires :
Du lundi au vendredi de 8h15 à
12h30 et de 13h30 à 17h00

Tel : 03 44 926 926



RÉNOVATION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

ÉLECTRICITÉ | PLOMBERIE

PARQUET | CARRELAGE | ISOLATION | PLACO
PEINTURE | PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE

DEPLACEMENT & DEVIS GRATUITS SANS ENGAGEMENT

bricoloise@gmail.com

06 31 55 46 08

bricoloise.fr



MIEL D'ETE
MIEL DE LUZERNE
MIEL DE PRINTEMPS
MIEL ACACIA / RONCE
POTS DE 500G

VENTE

Récolte 2023
Julie et Laurent COSSIN
29 Grande Rue
60890 THURY en VALOIS
TEL : 06.03.29.16.56
Apiculteur Siret 914.288.675

THIERELEC

Électricité générale
Automatisme
Domotique
Pose d'alarme

thierelec@outlook.fr
06 82 08 58 39
12 rue de l'Église
60890 THURY-EN-VALOIS

Marie-Cécile HEURLIER
PEDICURE - PODOLOGUE
Diplômée d'Etat
Soins et semelles orthopédiques

Sur rendez-vous

8 bis Grande Rue
60890 THURY-EN-VALOIS
03 44 87 23 09

COEUR DE POIL
TOILETTAGE À DOMICILE
CHEZ VOUS OU CHEZ MOI
PROMENADE, EDUCATION CANINE
VENTE D'ACCESSOIRES

FRANCINE BROLITIN
2, RUELLÉ DE LA FERME
60890 THURY EN VALOIS
06.59.82.44.66
COEURDEPOIL@HOTMAIL.FR

MR BARRIOS MANUEL

JARDINAGE ET TRAVAUX
DIVERS
CHEQUES EMPLOI SERVICE

62 RUE DE CREPY
60890 THURY EN VALOIS
03 44 87 52 94 / 06 87 56 51 54